



Rapport sur les rémunérations

Extrait du rapport de gestion 2024

1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21, al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. Durant l'année 2022, une comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison a conclu à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	85 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000
Jetons de présence	
- Demi-journée	1 200
- Séance extraordinaire selon horaires habituels	1 200
- Journée entière	1 800
- Séance extraordinaire séance courte (≤2h)	600
- Autres contacts extraordinaires	300/h.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2024, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

En CHF		Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2024	Rémunérations et frais forfaitaires	Charges sociales	Total 2023
Guy Mustaki	Président du CA / Président CSD ¹	149 250	12 520	161 770	135 015	10 990	146 005
Anne Bobillier	Vice-présidente du CA / Présidente CNR ²	93 597	7 676	101 273	72 004	5 503	77 507
Stéphane Gard	Administrateur / Président CFA ³	73 973	12 799 **	86 772	76 242	13 043 **	89 285
Xavier Company *	Administrateur	59 775	-	59 775	57 705	-	57 705
Sofia de Meyer ⁽¹⁾	Administratrice	34 633	-	34 633			
Nicolas Fulpius	Administrateur	55 065	4 526	59 591	56 686	4 305	60 991
Olivier Gfeller *	Administrateur	56 225	-	56 225	49 132	-	49 132
Paola Ghillani ⁽²⁾	Administratrice	26 250	4 100 **	30 350	67 424	10 334 **	77 758
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	94 625	17 204 **	111 829	89 197	15 380 **	104 577
François Vuille *	Administrateur	55 665	-	55 665	54 656	-	54 656
Totaux		699 058	58 825	757 883	658 061	59 555	717 616

(1) Entrée le 29.05.2024
(2) Sortie le 29.05.2024

* Versée à l'Etat ou à la commune représentée.
** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe sont indiqués au point 4.1 de ce rapport. Les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, figurent dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 19.
Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

¹ Comité Stratégie et Durabilité
² Comité Nominations et Rémunération
³ Comité Finances et Audit

A noter que lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 790'000, dont CHF 720'000 de rémunération, comprenant les allocations forfaitaires pour frais, et CHF 70'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l’engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d’attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l’engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l’art. 15, al. 1, ch. 2 des statuts, l’Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d’administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l’exercice social à venir.

Sur le préavis du comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d’administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s’agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l’art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d’administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l’application de la politique de rémunération telle que définie, d’examiner les propositions périodiques d’évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l’enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l’Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d’autres entreprises servent de critères de comparaison. Une comparaison avec des sociétés suisse issues du même domaine d’activité ou cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d’affaires, capitalisation et nombre d’EPT se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est effectué toutes les années paires. Durant l’année 2024, une comparaison des rémunérations des membres du comité de direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 20 sociétés, dont le marché de référence est issu du

secteur d’activité de Romande Energie, à savoir des fournisseurs d’énergie nationaux. Le cabinet de conseil spécialisé EY a été chargé d’effectuer cette comparaison salariale. Les comparaisons réalisées arrivent à un positionnement de la rémunération moyenne de l’ensemble des membres du comité de direction du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

2.3 Principes de rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

Le positionnement de la rémunération globale vise à se situer en dessous mais proche de la médiane du marché.

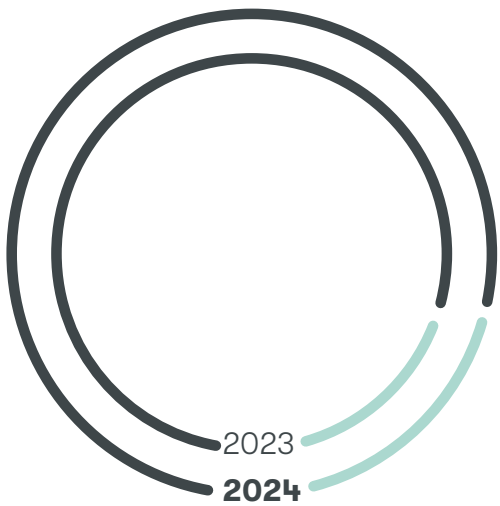
Des mesures de plafonnement sous la forme de pay gap ratio sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des pay gap ratios 2024 indique que la rémunération 2024 du directeur général se situe à 11.35x de la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale à 5.89x.

La rémunération globale des directeurs se compose d’une partie fixe et d’une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19, GRI 2-21

Rémunération annuelle

L’adaptation des rémunérations des membres de la Direction générale repose sur un système biennal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l’enveloppe maximale. Les années impaires, l’adaptation des rémunérations est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des ratios pay gap fixés. Fort de ce principe, la rémunération des membres de la Direction n’a pas été adaptée en 2024.



Composants de la rémunération globale (en%)		Influence
Participation aux résultats du Groupe		EBITDA pluriannuel et objectifs d’entreprise
Partie fixe de la rémunération		

Participation aux résultats du Groupe

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe fixée à CHF 50’000 par directeur et à CHF 100’000 pour le directeur général en vigueur jusqu’au 31.12.2023 a été modifiée par une valeur cible commune à chaque directeur de 20%. Cette évolution a nécessité de légères adaptations de certaines rémunérations fixes et globalement une faible augmentation de la valeur cible.

Les valeurs cibles de la participation aux résultats du Groupe sont influencées par l’atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d’entreprise, selon la formule suivante :

Enveloppe

×

PCF

×

POE

=

x

max 120 %

max 120 %

max 144 %

min 80 %

min 80 %

min 64 %

PCF = performance des critères financiers : Pilier économique. Le critère est établi sur la base de la différence de l’EBITDA retraité (hors résultats FMHL) attendu au budget comparé à celui constaté au réel.

POE = performance des objectifs d’entreprise : Piliers sociétaux et environnementaux. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l’entreprise, sont proposés chaque année par le comité de direction et validés par le CNR.

Afin d’inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit :

- 2/3 correspond aux résultats de l’année de référence ;
- 1/3 correspond aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l’année de référence et l’année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales.

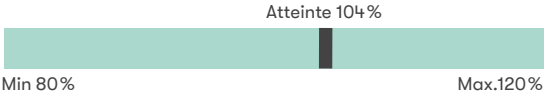
Performance des critères financiers

Elle s’est élevée à 90% :

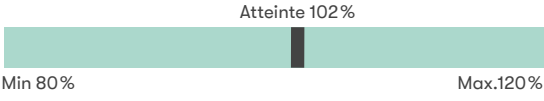


La performance des objectifs d’entreprise (POE) de l’exercice 2024 ont été les suivantes :

Objectif environnemental



Objectif relation clients/fournisseurs



Objectif sécurité au travail



L’atteinte moyenne des objectifs d’entreprise pour l’exercice 2024 a été de 95%. Tenant compte des éléments à long terme, la performance pour la fixation des participations aux résultats du Groupe s’est élevée à 85%.

En bref

La comparaison des niveaux de rémunération des membres du Conseil d’administration et des membres de la Direction effectuée en 2024 a démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché. Lors des années impaires, une adaptation des rémunérations fixes est effectuée. En 2024, il n’y a pas eu d’adaptation des rémunérations fixes liées à des augmentations de rémunération, mais uniquement de légères adaptations liées à la modification de la politique de rémunération variable relative à la participation aux résultats du Groupe. GRI 2-20, GRI 2-21

1 Elle correspond à la rémunération annuelle la plus basse à 100% d’un contrat à durée illimitée d’une personne soumise aux conditions d’emploi de Romande Energie SA.

2.4 Rémunération globale

Dans les faits pour l'exercice 2024, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de sept personnes, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération				Charges sociales	
	Fixe	Participation aux résultats du Groupe Variable	Total de la rémunération	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Caisse de pension	Autres charges sociales
2024						
inclus imdemnités journalières perçues						
Rémunération globale	1 987 500	351 900	2 339 400	115 440	323 871	208 813
Rémunération la plus élevée:						
Christian Petit, directeur général	583 596	99 220	682 816	18 000	91 548	55 835
- Sur l'exercice 2024, 6,6 EPT étaient présents dans le comité de direction						
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17.0% de la rémunération fixe pour le directeur général et 18.0% pour les autres membres de la Direction générale.						
2023						
Rémunération globale	2 065 456	352 260	2 417 716	121 740	323 271	214 543
Rémunération la plus élevée:						
Christian Petit, directeur général	583 586	92 700	676 286	18 000	91 074	55 355
- Sur l'exercice 2023, 6,6 EPT étaient présents dans le comité de direction						
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 15.9% de la rémunération fixe pour le directeur général et 17.5% pour les autres membres de la Direction générale.						

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 16 mai 2023, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 3'720'000, dont CHF 2'900'000 de rémunération, CHF 660'000 de charges sociales et CHF 160'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation
Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.- / mois (CHF 1'500.- / mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction
Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de Conseils d'administration
Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Etage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)		
Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2024	2842125 actions	9.97%
Autres actionnaires	25 657 875 actions	90.03%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	360 actions	<1%
• Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale	250 actions	<1%

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2024, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne dont M. Company est membre de l'exécutif détient 870 350 actions. Monsieur Stéphane Gard, membre du Conseil d'administration, détient 360 actions. Monsieur Bertschy, directeur général a.i. dès le 11 décembre 2024 et directeur Réseaux , 250 actions.

4 Informations supplémentaires

Conformément à l'article 734e du Code des obligations, se trouvent ci-dessous les fonctions et mandats externes exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans des sociétés à finalité économique, au 31 décembre 2024.

4.1 Membres du Conseil d'administration

Guy Mustaki
Avocat et professeur de droit de l'Université de Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse
• Président des Conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Yteqam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques
• Membre du Conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), Chavannes-près-Renens
• Membre du Conseil de la Fondation Théodora, Lonay

Autres activités
• Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
• Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des Administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier
Administratrice et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse
• Présidente de SkySoft-ATM, Genève
• Membre des Conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques
• Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
• Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne
• Fondatrice et présidente d'ABOCA Sàrl, Genève

Xavier Company

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne
et directeur des Services industriels

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Président du Conseil d’administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des Conseils d’administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l’Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Membre du Conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Chairman et co-fondateur InflaRx
CEO et co-fondateur Ansam Group

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d’administration d’InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Président des Conseils d’administration d’Ansam Holding SA, Nyon, idros SA, Nyon, Baszanger SA, Vérenaz
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentrager Holding SA, Zug, Agora Care SA, Plan-les-Ouates, BIP informatique SA, Sion
- Membre des Conseils d’administration de Filaos SA, Rolle, iXion Services SA, Chexbres, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Administrateur et consultant indépendant

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Fondateur et président d’ALTERIS M&A SA, Lausanne
- Membre des Conseils d’administration d’EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, et de Nice & Green SA, Nyon

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Président de la Caisse de Pension Schenk SA, Rolle
- Vice-président de la Caisse de Pension de l’Etat de Vaud
- Membre du Conseil d’administration de l’Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, Berne
- Membre du Conseil de fondation de Plateforme10, Lausanne

Olivier Gfeller

Syndic de Montreux

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Président des Conseils de fondation de Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d’Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d’administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de la Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comités de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des Conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenk-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil administratif de la Communauté intercommunale d’équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d’estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d’administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Sofia de Meyer

Fondatrice et Directrice de Giwa Sàrl

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Membre du Conseil d’Établissement, Hôpital Riviera Chablais, Rennaz

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Présidente du conseil de la Fondation Jean-Marcel Aubert, Champex-Lac
- Membre de l’Advisory Board, UNIL, Lausanne
- Membre du Comité Directeur de la Fédération Romande de Consommateurs, Lausanne
- Membre des Conseils de la Fondation Margherita, Crans-Montana et de la Fondation FiBL, Frick

Alphonse-Marie Veuthey

Avocat et notaire

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Président du Conseil d’administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre des Conseils d’administration de Romande Energie Commerce SA, Morges, et de Satom SA, Monthey

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de soutien de l’Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz
- Vice-Président de l’Association des préfets de la République et Canton du Valais
- Membre des Comités de Chablais-Région, Aigle et de l’Association du Chablais (Radio Chablais), Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation «Divisionnaire F. K. Rünzi», Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle
- Administrateur unique de Veuthey Avocats SA et de Veuthey Notaire SA

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille

Directeur, Direction de l’Energie du canton de Vaud
Délégué cantonal à la transition énergétique

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Membre des Conseils d’administration de Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d’Oex et de SIRESO Société d’investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion

Mandats dans d’autres entités juridiques

- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique d’AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg et Président de Tilt Global, USA

Autres activités

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l’énergie (EnFK), Berne

4.1.1 Membre (hors conseil)

Otilie Morand

Secrétaire générale

**Mandats dans des sociétés
non cotées en bourse**

- Membre du Conseil d’administration de Bosson Pillet SA, Lancy (jusqu’en juin 2024)

4.2 Membres de la Direction générale

Patrick Bertschy

Directeur général a.i.
Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex et de SIRESO SA à Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de Regiogrid à Aarau et de l'AES, Lausanne
- Membre du Comité de pilotage du Consortium StreamX , Morges
- Président de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Aurore Amaudruz

Co-directrice de l'Unité d'Affaires Solutions Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Nicolas Conne

Directeur de l'Unité de Support Finance et Services

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de Romande Energie Commerce SA, Morges, d'Energie Solaire SA, Sierre, de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Guillaume Fuchs

Co-directeur de l'Unité d'Affaires Solutions Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de la centrale Hydroélectrique de Bar SAS et de Romande Energie France SAS, Paris, France
- Membre des Conseils d'administration de Romande Energie Services SA, Préverenges, de EnergeÖ SA, Vinzel
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Assia Garbinato

Directrice de l'Unité de Support Digital et Innovation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil professionnel de la HEIG-VD, Yverdon-les-Bains
- Membre du comité de sélection des projets de durabilité & d'Innovation, SPEI, Vaud
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry



Shape the future
with confidence

Ernst & Young SA
Avenue de Malley 10
Case postale 611
CH-1001 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
www.ey.com/fr_ch

À l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Lausanne, le 4 avril 2025

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du rapport de rémunération



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO la section 1.3 et des sections 2.4 à 2.6 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 39 et 42) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels, des sections auditées du rapport sur les rémunérations, du rapport de gouvernement d'entreprise, des indicateurs clés de performance audités du rapport de durabilité et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières auditées dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Ernst & Young SA



Laurent Bludzien
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Richard Gattucci
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé